



Neuvième session de la

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'EAU

29 septembre – 1er octobre 2021 Genève et hybride

Débat de haut niveau

Séance spéciale sur « l'eau et la paix »

Note de cadrage

Mercredi 29 septembre 2011, 11h00 – 13h00 et 15h00 – 16h00

Format hybride (à Genève et en ligne) | Heure normale d'Europe centrale (HNEC)

Contexte

L'eau ne connaît pas de frontières. Par conséquent, la coopération entre les secteurs, les communautés et les pays en vue d'assurer sa gestion revêt une importance vitale. La pénurie d'eau s'intensifie dans de nombreuses régions et accroît la concurrence entre les besoins des différentes utilisations, notamment pour la consommation humaine, l'industrie, la production énergétique, l'agriculture et l'environnement. Cette concurrence peut être à l'origine de tensions entre les différents secteurs et utilisateurs d'un même bassin hydrographique ou entre les États riverains. Dans de nombreuses régions, si l'eau n'est pas l'unique source de contentieux, la concurrence pour l'accès à cette ressource tend à attiser les conflits. Des différends ont déjà vu le jour dans certaines parties du monde et les pressions se font de plus en plus ressentir sous l'effet du changement climatique, de la croissance démographique, etc. Néanmoins, l'eau constitue beaucoup plus fréquemment une source de coopération.

Gérer les eaux transfrontières d'une manière coopérative, équitable et durable se révèle essentiel pour le développement durable, la résilience aux changements climatiques, la prévention des conflits et pour la paix. La mise en œuvre de la Convention sur l'eau montre que des cadres juridiques et institutionnels contribuent à prévenir et réduire les risques de conflit.

Document de référence : La coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la paix : faits principaux et expériences (à venir)

Objectifs de la séance spéciale

La séance spéciale de haut niveau sur le thème de *L'eau et la paix* offrira une occasion de mettre en exergue et d'examiner le rôle que joue la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour favoriser la confiance, de la stabilité et de la paix. Elle fournira une plateforme de haut niveau pour engager un dialogue ouvert sur le rôle de l'eau dans le développement durable, l'intégration régionale, la coopération et la paix au sein des bassins transfrontières et au-delà.

La séance présentera des expériences concrètes des Parties à la Convention sur l'eau et d'autres pays et bassins, qui mettront en lumière la manière dont la coopération dans le domaine des eaux transfrontières permet de prévenir les conflits et de promouvoir et maintenir la paix. Elle examinera la manière dont l'adhésion à la Convention et sa mise en œuvre peuvent contribuer à la paix, et la marche à suivre pour tirer le meilleur parti de la Convention.

En s'appuyant sur les conclusions du deuxième établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD), la séance étudiera les manières d'accélérer les progrès réalisés pour faire face aux défis persistants en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières afin de réaliser l'ODD 6 sur l'eau, et l'ODD 16 sur la paix, et tout particulièrement la cible 6.5, sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, y compris au moyen de la coopération transfrontière, conformément au Cadre mondial d'accélération de l'ODD 6.

Format de la séance spéciale

La séance spéciale se déroulera en deux parties thématiques :

- Partie 1. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières : un catalyseur pour la paix (de 11h00 à 13h00)
- Partie 2. Accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour parvenir à un développement durable (de 15h00 à 16h00).

La séance s'articulera autour de trois groupes de discussion thématiques, composés par des représentants de haut niveau de pays et d'organisations, qui seront présentés par un modérateur et invités à aborder les sujets suivants :

- Discussion 1 : La coopération dans le domaine des eaux transfrontières : un élément clé pour la stabilité et la paix régionales
- Discussion 2 : Le rôle de la Convention sur l'eau dans la promotion de la paix
- Discussion 3 : Accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

Des participants de haut niveau – représentants des Parties, des autres États, notamment des Parties potentielles issues de toutes les régions, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des institutions financières internationales, et du milieu universitaire – pourront intervenir à la suite de chaque groupe de discussion. Priorité sera accordée aux orateurs de haut niveau.

Comment se préparer

Compte tenu du temps disponible limité, les interventions des participants ne devront pas dépasser trois minutes. Les déclarations devront répondre aux thèmes abordés, tels qu'inclus dans la partie « Questions abordées ».

Afin de faciliter le bon déroulement de la séance spéciale, les délégations qui prévoient de faire une déclaration de haut niveau sont invitées à en informer le secrétariat (water.convention@un.org) d'ici le 10 septembre 2021, en indiquant après quel groupe de discussion ils souhaitent intervenir.

Questions abordées

1. Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience des bassins et des régions où l'eau est devenue un vecteur de paix entre pays voisins ?
2. Comment pouvons-nous promouvoir une coopération dans le domaine de l'eau efficace afin d'œuvrer pour la paix dans les bassins transfrontières, notamment dans les bassins affectés par des tensions et conflits ?
3. Comment l'adhésion à la Convention sur l'eau et sa mise en œuvre dans les pays et les bassins peuvent-elles contribuer à prévenir les différends et à maintenir la paix et la stabilité ?
4. En quoi l'élaboration d'accords opérationnels et la mise en place d'organes communs pour la gestion des ressources en eau transfrontières se révèlent-elles utiles ?

5. Comment tirer le meilleur parti de la Convention sur l'eau, de ses outils et ses organes, dans la prévention et la résolution de différends liés à l'eau ?
6. Comment veiller à accélérer les progrès en vue de réaliser l'objectif de développement durable 6, et en particulier de sa cible 6.5, qui constitue une condition requise pour le développement durable et se révèle essentielle pour assurer la paix et la stabilité ?
7. Comment soutenir les États membres des Nations Unies dans l'adhésion, la mise en œuvre et le respect des deux conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies ?